

[print](#)

## La mort d'un seigneur : Jacques Vergès

De [Louis Dalmas](#)

Global Research, août 19, 2013

Url de l'article:

<http://www.mondialisation.ca/la-mort-dun-seigneur-jacques-verges/5346289>

### Hommage à un des derniers représentants d'une France fière et libre

Un grand seigneur nous a quittés. Un homme de courage, de lucidité, de talent. Il faut le dire avec force au moment où se sont multipliées les nécrologies embarrassées. Quelle galère pour les commentateurs ! Comment parler de cet avocat qui a défendu toutes les mauvaises causes avec un brio sans égal ! Qui combinait célébrité et réputation sulfureuse en savourant le mélange ! Qui a écrit d'un côté des livres brillants en prenant d'un autre le parti d'affreux criminels ! Qui s'est moqué avec tant d'intelligence des propagandes, des clichés et des préjugés ! Qui a traité de sujets souvent loin du barreau en prononçant les plus émouvants plaidoyers pour sa profession ! Ça sort de l'ordinaire, un homme comme ça ! Le cinéaste Barbet Shroeder, qui en a fait le portrait dans un documentaire filmé, a dit prudemment "je ne veux pas le juger". Un monstre sacré qui ne craignait pas d'affirmer "ma loi est d'être contre toutes les lois. Ma moralité est d'être contre toute moralité." C'était dans sa nature. Il a toujours tout défié, les normes comme les étiquettes, et gratifié d'un bras d'honneur toutes les conventions.

Né au Siam, il y a 88 ans d'un père diplomate et d'une mère vietnamienne, il entre dans la Résistance, milite chez les communistes, se bat contre le colonialisme, lutte contre l'occupation française de l'Algérie et se lance dans une éblouissante carrière à contre-courant.

Nous avons fait connaissance dans les années 60 grâce à un ami commun, lui aussi un homme de grand talent, Georges Arnaud, de son vrai nom René Girard, l'auteur du fameux "Salaire de la peur". Ils étaient de la même trempe tous les deux, libertaires, rebelles, farouchement hostiles à toute forme de dépendance ou de servitude. Nous avons sympathisé dans le mépris du conformisme et des convenances.

Une de ses causes les plus célèbres nous a encore rapprochés, celle de Slobodan Milosevic.

Livré à la parodie de justice du vainqueur occidental, le président serbe était devenu le bouc émissaire des guerres dans l'ex-Yougoslavie, le "boucher des Balkans" responsable de toutes les atrocités. Vergès se consacre à sa défense devant la mascarade du TPIY de La Haye. En 2002, il obtient de quatre éminents juristes et professeurs de droit français une formidable consultation de 55 pages qui démonte minutieusement l'édifice juridique de l'accusation.

A la mort de Milosevic, il accuse carrément le tribunal de l'avoir assassiné en le privant des soins que nécessitait son état de santé.

Tout ce qui choquait intéressait Vergès. Il aimait secouer l'opinion publique par la provocation. C'est ainsi qu'il a été, par conviction ou par désir de se singulariser, l'avocat de personnalités officiellement honnies comme le khmer rouge Khieu Samphan, le nazi Barbie, le terroriste Carlos ou le dictateur Saddam Hussein.

Il a aussi été le courageux conseil d'hommes injustement broyés par la politique

internationale, comme Kadhafi ou Laurent Gbagbo. Il a dénoncé les agressions impériales, en Irak, en Afghanistan, en Libye et, peu avant sa mort, il a condamné la diabolisation de Bashar al Assad en Syrie.

Maître du barreau, il était aussi un maître en littérature. Dans le n° 73 de janvier 2003 de notre journal B. I., j'ai fait un compte rendu de son livre "Dictionnaire amoureux de la justice" (Plon), qui aide à cerner le personnage et que je me permets de reproduire ci-dessous.

"A voir la pente neigeuse d'une montagne, on n'imaginerait jamais qu'elle recouvre le feu intérieur de la terre. Jacques Vergès évoque ce vernis de glace sur un brasier. Impassible en apparence, il examine d'un regard froid la machine judiciaire, mais à chaque ligne de son livre transparaît sa brûlante compassion pour ceux qui sont broyés par elle.

L'ouvrage s'intitule "Dictionnaire amoureux de la justice". Il pourrait s'appeler "Dictionnaire d'un amoureux de la justice". Une justice parfois mal rendue, souvent cruelle, presque toujours inégale. On connaît la formule "en politique, il n'y a pas de sentiments, il n'y a que des intérêts". Dans le domaine de Jacques Vergès, il n'y a pas de sentiments, il n'y a que la loi. Et la loi s'applique au mépris de ce qui devrait importer le plus : ne pas seulement juger, mais comprendre.

La défense est un mot beaucoup plus beau que son contraire : l'attaque. Mais pour qu'il ait son plein sens, il faut savoir qui on défend, et pourquoi on le défend. C'est à cette exploration en profondeur de l'accusé que se livre l'auteur dans cette magistrale anthologie. Les grands procès de la littérature, de l'histoire, de la politique et du crime y sont passés en revue, avec une érudition sans faille, mais surtout avec un souci que le juge ne partage presque jamais : entrer dans la peau de celui ou celle qui paraît devant lui. Fascinante auscultation qui va de la célébrité à l'anonymat, en passant par le vaincu qui paie sa défaite, l'opposant sacrifié par le pouvoir, l'assassin qui défie la morale et le fou qui s'est exclu de la norme établie.

Vergès est motivé par un sentiment qui fait de lui un avocat exemplaire : la haine de l'humiliation. "J'ai toujours été du côté des humiliés, écrit-il, et c'est la raison pour laquelle j'ai cru et suis prêt encore à croire en la Révolution si elle est, comme dit un personnage de Malraux, le contraire de l'humiliation." Voilà le principe même de l'indépendance, puisque c'est le fort qui humilie le faible, et que s'opposer au fort, c'est s'affranchir de la hiérarchie ordinaire. Sous le calme exposé du professionnel, on sent à tout instant le rejet de la domination, le mépris du conformisme et la dénonciation des préjugés. En imperturbable rebelle, en révolté courtois, Vergès a choisi le seul métier qui combat de l'intérieur et avec leurs propres armes, les arrogants despotes de la société.

Le récit de multiples "affaires" – grandes ou petites, connues ou ignorées – n'est pas le seul attrait du livre. Les narrations inspirent des réflexions passionnantes sur la justice, son exercice, sa portée, ses défaillances. La distinction entre procès de connivence et procès de rupture est par exemple essentielle. Les procès de connivence sont ceux où l'accusé reste enfermé dans la structure qui l'accuse, où les arguments du réquisitoire et les plaidoiries sont des contraires de même nature. Les inculpés vont du meurtrier qui cherche des excuses dans sa misère sociale au militant qui accepte de passer pour traître par dévouement au parti. Les procès de rupture sont ceux où le juge et le jugé sont dans des mondes différents, relèvent de logiques qui n'ont aucun point commun. On passe du droit commun qui revendique sa marginalité totale au politique qui ne fléchit pas dans ses convictions. Vergès les a tous connus, ou étudiés. Son analyse a la minutie envoûtante d'un roman policier.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur ce livre de près de 800 pages. Qu'il me

suffise de le recommander avec chaleur. C'est une expérience que de le lire. Et, pour moi, c'est un honneur que de connaître son auteur."

Vergès jouait aussi bien sur scène qu'il écrivait dans son bureau. En 2011, il interprète et met en scène au théâtre de la Madeleine, à Paris, un étonnant one-man show d'une heure et demie intitulé "Serial plaideur", dont voici le compte rendu dans notre n° 164 d'avril 2011.

"On connaît la liberté de ton, la perspicacité et le mordant du célèbre avocat, loué par les uns, détesté par les autres, mais qui ne laisse personne indifférent. Ces réactions contradictoires le réjouissent, car elles sont la garantie – et la preuve – de son indépendance.

Une indépendance fondée sur un talent multiforme : déjà brillant défenseur et écrivain de qualité, il se révèle aussi auteur de spectacle et acteur, capable d'occuper une scène de théâtre et de captiver un public de tous âges pendant une heure et demie par un monologue passionnant qu'il a lui-même rédigé.

Le discours est une formidable plaidoirie en faveur du métier d'avocat. Alternant souvenirs, citations, anecdotes, Vergès tient l'auditoire en haleine dans un silence d'église, jusqu'à l'explosion finale des applaudissements. Philosophie, morale, littérature, humour se mêlent dans un texte dont l'éloquence suscite à la fois intelligence et émotion. Un texte superbe que les organisateurs ont eu la bonne idée d'éditer sous forme de brochure.

Bravo à Jacques Vergès. Il mérite notre admiration."

Enfin, Vergès ne manquait pas de férocité polémique. Avec son confrère et ami Roland Dumas, au moment de l'agression de Kadhafi menée par le sinistre duo de l'époque, il signe un superbe pamphlet intitulé "Sarkozy sous BHL" (Ed. P. G. de Roux), recensé dans notre n° 171 de novembre 2011.

"L'ouvrage des deux avocats est un régal de talent et de compétence.

*Dès le début, le ton est donné. Président de la République pour sept mois encore, ce sont deux Résistants qui vous écrivent pour vous dire que vous trahissez la France. Vous aimez vous présenter comme l'héritier légitime du général de Gaulle, vous mentez. (...) Et quand vous tentez de donner le change, vous en devenez ridicule. De Gaulle aimait s'entretenir avec Malraux, un écrivain à sa hauteur. Vous croyez l'imiter en vous montrant avec M. Lévy, un mythomane qui se prend pour Lawrence d'Ara-bie. Lévy d'Arabie, il y a de quoi rire ! C'est lui le vrai responsable de votre politique étrangère, réduisant le ministre à un rôle de phénomène de foire, avaleur de coulevres. (...) Vous êtes la caricature de ce roi barbare qui répandit la guerre dans le monde d'alors (...) Vous êtes la réincarnation en format réduit d'Attila, le fléau de Dieu, vous êtes Attila le Petit.*

On est déjà ravi de voir deux personnalités de cette stature ironiser sur une France devenue république bananière, dirigée par deux guignols de foire : Attila le Petit et Lévy d'Arabie.

Mais nos auteurs vont plus loin que la polémique. Ils dénoncent avec vigueur la nouvelle politique colonialiste de la France, menée au mépris de la légalité internationale. Et ils justifient minutieusement la plainte déposée contre Sarkozy pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Leur impitoyable réquisitoire est développé sur le double terrain des faits et du droit.

En ce qui concerne les faits, le dossier de l'agression de la Libye est accablant. Londres, Paris et Washington y voient rappelé un véritable récita l d'hypocrisie, d'incohérences et de mensonges. La violation du principe de non-ingérence

figurant dans la Charte des Nations Unies ; la préparation à l'avance de la guerre à Kadhafi par des entretiens secrets ; les résolutions précipitées du Conseil de sécurité, votées sur la foi de rumeurs sans fondement ; la saisine de la Cour pénale internationale par un pays qui ne l'a pas reconnu (les Etats-Unis) pour des événements imaginaires dans un pays qui ne l'a pas reconnu non plus ; le maquillage moral en intervention humanitaire du bombardement de civils censés être "protégés" contre des exactions inexistantes ; la destruction sans nécessité militaire de tout édifice n'ayant pas d'utilité pétrolière (y compris écoles, quartiers d'habitation, hôpitaux) ; le ravage d'un pays prospère aux indices de civilisation les plus élevés du continent africain ; les massacres racistes et xénophobes perpétrés par les insurgés, provoquant la fuite de centaines de milliers de réfugiés, entre autres. Conclusion : *Ces faits constituent des crimes au regard de la légalité internationale et du droit interne français.*

(...) La fin de la démonstration est nette et sans appel : *En conclusion, compte tenu de l'article 5 de la Constitution, en application de l'article 53-2 de la Constitution et conformément à l'article 689-11 (créé par la loi n° 2010-930 du 9 août 2010) du Code de Procédure pénale, Nicolas Sarkozy, au titre de chef de l'Etat et de chef des armées, peut être poursuivi et jugé par une juridiction criminelle française pour s'être rendu coupable de l'un des crimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale, le crime contre l'humanité, en application de la Convention portant Statut de la Cour pénale internationale du 18 juillet 1998, intégré dans le droit interne de la République française.*

Il ne reste qu'à espérer que ce livre aura le succès qu'il mérite, et que les magistrats auront le courage de faire honneur à sa conclusion."

Vergès aura été un exemple et un ami. Son départ laisse un vide impossible à combler.

**Louis DALMAS.**

*Dernier livre paru : "les Fossoyeurs de l'Occident" (Editions Apopsix)*

Copyright © 2013 Global Research